



## Formulaires de demande de visa

Le formulaire de demande de visa est un élément clé de votre demande. Vous pouvez télécharger gratuitement les différents documents ici.

[🏠](#) [➤](#) [Visa et séjour](#) [➤](#) [Procédure de visa et formulaires](#) [➤](#) **Formulaires de demande de visa**

### Sur cette page

- ↓ [Votre demande de visa : l'essentiel sur le formulaire et le dépôt](#)
- ↓ [Frais de visa, titre de séjour et permis de séjour permanent](#)

# Votre demande de visa : l'essentiel sur le formulaire et le dépôt



## Vérifiez si une demande en ligne est possible

Dans de nombreux cas, il est possible de déposer une demande de visa en ligne via le [portail des services consulaires](#) du ministère fédéral des Affaires étrangères. Vérifiez donc si cette option est accessible pour vous.

Si, dans votre pays, la demande de [visa](#) via le [portail des services consulaires](#) du ministère fédéral des Affaires étrangères n'est pas possible, veuillez utiliser le [formulaire numérique Videx](#). Remplissez le formulaire et soumettez-le avec les documents requis à l'ambassade d'Allemagne compétente.

## Frais de visa, titre de séjour et permis de séjour permanent

Lorsque vous déposez une demande de visa, de [permis de séjour](#) ou de [permis de séjour permanent](#), vous devez en général vous acquitter de certains frais. Le montant de ces frais dépend du lieu, de la durée et de l'objet de votre séjour.

Pour toutes les catégories de visas nationaux (séjour de longue durée), le montant des frais est de 75 euros. Pour une première demande de permis de séjour (Aufenthaltserlaubnis) et de [carte bleue européenne](#) (Blaue Karte EU), le montant maximal des frais est de 100 euros. Pour l'obtention d'un permis de séjour permanent (Niederlassungserlaubnis), il faut compter entre 113 euros et 147 euros.

Dans certaines circonstances, vous pouvez cependant bénéficier d'une réduction ou même être totalement exonéré de ces frais. Par exemple, les conjoints ou conjointes et les enfants de citoyennes ou citoyens allemand(e)s sont dispensés de frais de visa. Si vous bénéficiez, pendant votre séjour en Allemagne, d'une bourse financée par des fonds publics, vous êtes également exonéré des frais de visa. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, adressez-vous à l'ambassade allemande à l'étranger (frais de visa) ou au [service des étrangers](#) (frais pour un permis de séjour ou un permis de séjour permanent) dont vous dépendez. En outre, le ministère allemand des Affaires étrangères propose un aperçu des [frais de visa](#) en vigueur.

## Plus d'informations sur le web

---

### Ministère fédéral des Affaires étrangères (AA)

[Vous pouvez vous renseigner sur le visa dont vous avez besoin pour venir en Allemagne avec le Visa-Navigator.](#)

---

### Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF)

[Centre de compétence en matière d'asile, de migration et d'intégration en Allemagne](#)

---



Imprimer la page



URL: <https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa-sejour/procedure-formulaires/formulaires>

Date: 2026-03-05 14:28:10 GMT